



Calendrier des Marches 2022/2023

Siège : 25 Rue des Bergeronnettes 65800 ORLEIX

Membres du bureau :

Delphine Hortala (présidente)
Isabelle Debieux (vice-présidente)
Valérie Fourel (trésorière)
Véronique Durdos (trésorière adjointe)
Agnès Diénot (secrétaire)
Stéphane Hortala (secrétaire adjoint)

Renseignements :

Delphine Hortala 06 42 69 63 87
Isabelle Debieux 06 83 13 57 08
Stephan Hortala 06 47 85 68 24
Valérie Fourel 06 71 37 34 12

Email : osn65@laposte.net

Notre site : <http://osn65.e-monsite.com>

et notre Page Facebook pour retrouver toutes les infos et actualités de l'association

Dimanche 11 septembre 2022

Dimanche 25 septembre 2022 (nettoyons la nature)

Dimanche 9 octobre 2022 octobre rose Aureilhan

Dimanche 16 octobre 2022

Dimanche 6 novembre 2022

Dimanche 27 novembre 2022

Dimanche 18 décembre 2022

Dimanche 8 janvier 2023

Dimanche 29 janvier 2023

Dimanche 12 février 2023

Dimanche 5 mars 2023

Dimanche 26 mars 2023

Dimanche 16 avril 2023

Dimanche 14 mai 2023

Dimanche 4 juin 2023 (Boucles de l'Alaric – 11ème édition)

Dimanche 2 juillet 2023

ORLEIX SPORT NATURE

DEMANDE D'ADHESION année 2022/2023

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Téléphone fixe : Téléphone Portable :

Adresse Mail : (Communication privilégiée par mail)

Demande à adhérer à l'Association ORLEIX SPORT NATURE – ORLEIX.

Par cet engagement, je renonce au droit à l'image et autorise l'association à exploiter les photos et films.

Je règle le montant de la cotisation obligatoire de **30 Euros** par espèces. chèque à l'ordre d'Orleix Sport Nature

Cette cotisation permet de bénéficier de l'assurance de l'association dans le cadre des activités organisées par l'OSN, sous réserve de la présentation du **certificat médical obligatoire autorisant « la pratique de la marche sportive y compris en compétition » datant de moins de trois ans** ou d'une licence fédérale liée à l'activité pratiquée.

A Le.....

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

A remettre à un membre du bureau, accompagné de la cotisation, du règlement intérieur signé et du certificat médical.